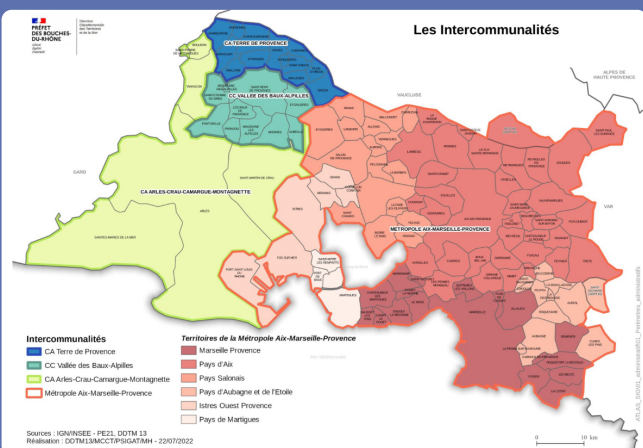


POUR UNE MOBILITÉ RÉGIONALE DURABLE, SOUTENABLE ET INCLUSIVE



QUELS SONT LES ACTEURS CONCERNÉS PAR UNE POLITIQUE TERRITORIALE DES MOBILITÉS ?

- ➔ Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) : la Région, les EPCI des Bouches-du-Rhône (Métropole Aix-Marseille Provence, communautés d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette et Terre de Provence, Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles)



- ➔ les gestionnaires de voirie et d'espaces publics : département, métropoles, communes, gestionnaires d'autoroutes (DIRMED et Vinci Autoroutes)
- ➔ Le Grand port maritime de Marseille, l'aéroport Marseille-Provence et les gestionnaires du réseau ferroviaire (SNCF-réseau)
- ➔ Les exploitants de transports : RTM, SNCF, TRANSDEV...

QUELS SONT LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL ?

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le transport génère 28 % des émissions de gaz à effets de serre, et le transport routier 62 % des émissions d'oxydes d'azote (NOX).

Pour autant, avec plus de 6,5 millions de déplacements quotidiens, la mobilité est en enjeu essentiel pour l'attractivité et la compétitivité du territoire. L'action publique vise donc à développer le report modal des voyageurs et des marchandises du mode routier vers les modes dits « massifiés » (transports en commun, fret ferroviaire et fluvial) ou les modes actifs (vélo, marche), afin de :

- ✓ inscrire le territoire dans les trajectoires régionales de décarbonation (plan de transformation écologique et énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- ✓ réduire la congestion routière et les nuisances associées (pollution de l'air, bruit), tout en renforçant l'accessibilité aux services, à l'emploi ;
- ✓ renforcer la résilience du système de transport face aux effets du changement climatique.

QUELS SONT LES OUTILS À DISPOSITION DES ÉLUS ?

- ➔ la planification à travers les documents stratégiques et opérationnels (PDM, COM, PCAET, ..) ;
- ➔ l'aménagement de l'espace public en faveur des modes actifs et des transports collectifs (requalification de voirie, sécurisation des itinéraires) ;
- ➔ l'organisation de services de mobilité, par les AOM, pour répondre aux besoins locaux ;
- ➔ la mobilisation du foncier et de l'urbanisme pour rapprocher habitat, emploi et services ;
- ➔ la coordination avec les autres collectivités et partenaires pour garantir la cohérence des actions à l'échelle du territoire.

QUEL EST LE RÔLE DE LA DREAL AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE.

- ➔ Porter les politiques nationales en faveur de la décarbonation des mobilités et les décliner au niveau local, en partenariat avec les acteurs du territoire ;
- ➔ Accompagner techniquement et financer les projets régionaux (ferroviaires, transports collectifs, modes doux, fret, passages à niveau etc).
- ➔ Porter la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le réseau routier national non concédé ;
- ➔ Contribuer à la cohérence régionale dans l'application des politiques publiques (décarbonation, interface aménagement/transport, appui aux communes peu denses via des appels à projets dédiés



GLOSSAIRE

AAP : appel à projets

AMI : appel à manifestation d'intérêt

Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

COM : contrat opérationnel de mobilité

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

ORT : Observatoire Régional des Transports

PCAET : Plan Climat - Air - Energie territorial

PDM : plan de mobilité

PEM : Pôle d'Échange Multimodal

SERM : Services express régionaux métropolitains

TCSP : Transports collectifs en site propre

QUELLES SONT LES AIDES POSSIBLES DE L'ÉTAT ?

- ➔ Contrat de plan État Région (CPER) pour les projets ferroviaires, routiers (réseau routier national non concédé), portuaires, vélo ;
- ➔ Le plan Marseille en Grand (métro, tram, BHNS et PEM pour 500 M€ de subventions (env. 25 % du coût total) ;
- ➔ Le Fonds vert 2026 via 2 mesures :
 - pour les territoires denses (Métropole Aix-Marseille-Provence), mesure « actions pour la qualité de l'air dans les agglomérations à forts enjeux »,
 - pour les territoires peu denses et intermédiaires, mesure « mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses ».
- ➔ Les appels à manifestation d'intérêt (AMI) France mobilité ;
- ➔ Fonds gérés par la préfecture : FNADT et DSIL

Exemple de linéaires d'infrastructures multimodales financées par l'État dans les Bouches-du-Rhône

	Linéaire total de projets financé (km)
TCSP (métro, tramway, BHNS, téléphérique)	127
Aménagements cyclables	40
VRTC	31

LES AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS :

- ➔ La région
- ➔ Le département
- ➔ l'ADEME : L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ➔ La Banque des territoires



POUR ALLER PLUS LOIN, DES LIENS UTILES :

➔ ORT :

<https://www.ort-paca.fr/>

➔ Cerema :

<https://www.cerema.fr/fr>

➔ France mobilité :

<https://www.francemobilites.fr/>

➔ Plateforme aide territoire :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

➔ ADEME

<https://www.ademe.fr/>

➔ Banque des territoires :

<https://www.banquedesterritoires.fr/>



Site internet de la DREAL

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/transports-routiers-et-vehicules-r3187.html>

DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Service Transports, Infrastructures et Mobilités



stim.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr